

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2016

RESPECT ANIMAL EN ABATTOIR - (N° 4203)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE25

présenté par
M. Falorni, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, après la seconde occurrence du mot et le signe :

« abattoir, »,

insérer les mots et le signe :

« les représentants du personnel, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'un oubli: la présence des représentants du personnel est évidemment indispensable.